

Zones 30

Eloge de la lenteur



bpa – Bureau de prévention des accidents



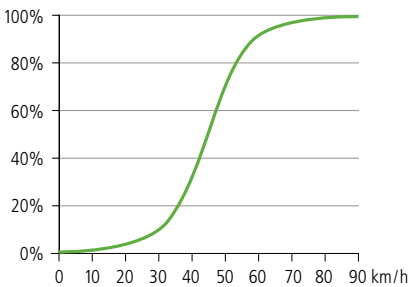
30 km/h

Des rues sûres: tel est l'objectif du bpa. Les zones 30 dans les quartiers y contribuent notablement, car il est incontestable que des vitesses plus basses augmentent la sécurité.

De nombreux avantages

Des quartiers en zones 30: tout le monde y gagne! La vitesse réduite diminue le trafic de transit, oblige à un comportement au volant plus calme et augmente la sécurité. Le nombre et la gravité des accidents diminuent, les chemins de l'école sont moins dangereux et les usagers de la route plus lents se sentent davantage en sécurité. De plus, il y a de la place pour jouer et pour des activités sociales. Alors que les conducteurs ne perdent quasi pas de temps, les riverains jouissent d'une meilleure qualité de vie.

Probabilité pour un piéton d'être tué dans une collision avec une voiture de tourisme



Sur 10 piétons renversés, 3 survivent si le véhicule roule à 50 km/h contre 9 à 30 km/h

Comportement dans les zones 30

Dans les zones 30, les véhicules ont la priorité sur les piétons. Les conducteurs doivent toutefois faciliter les traversées piétonnes. Des vitesses plus faibles et un trafic amoindri favorisent ces traversées. Les piétons doivent traverser aux endroits où ils se sentent le plus sûr et où la visibilité est la meilleure. C'est la raison pour laquelle l'ordonnance ad hoc stipule la suppression des passages pour piétons dans les zones 30. Ils peuvent toutefois être maintenus lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité existent comme aux abords d'écoles et d'EMS; d'après le bpa, c'est aussi valable sur des itinéraires scolaires très fréquentés (voir brochure technique 2.002 «Zones 30»). Les zones 30 sont régies par la priorité de droite, ce qui oblige les conducteurs à adapter leur vitesse aux carrefours.

Modèle 50/30 km/h

Afin que tous les quartiers soient sur un pied d'égalité, les communes devraient introduire un nombre aussi élevé que possible de zones 30 sur leur territoire. Dans ce but, toutes les routes communales sont réparties en deux catégories selon le modèle 50/30 km/h: les routes à orientation trafic sont avant tout des routes principales ainsi que des routes secondaires importantes et la vitesse de 50 km/h y est généralement de rigueur. Les routes de quartier devraient être intégrées aux zones 30. Une telle application permet de répondre aux demandes de tous les riverains. Cette manière de faire est aussi plus avantageuse et évite de nombreuses procédures individuelles. De plus, les vitesses sont mieux respectées, et ce, sans mesures constructives importantes.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur le modèle 50/30 km/h et sa mise en œuvre dans la brochure technique 2.002 «Zones 30» sur www.bpa.ch.



Indispensable pour votre sécurité



- Pour la sécurité de tous les usagers de la route, respectez la vitesse 30 km/h.
- Attendez-vous à tout moment à la présence d'enfants qui jouent.
- Respectez la priorité de droite des autres véhicules.

Le bpa. Pour votre sécurité.

Le bpa est le centre suisse de compétences pour la prévention des accidents. Il a pour mission d'assurer la sécurité dans les domaines de la circulation routière, du sport, de l'habitat et des loisirs. Grâce à la recherche, il établit les bases scientifiques sur lesquelles reposent l'ensemble de ses activités. Le bpa propose une offre étoffée de conseils, de formations et de moyens de communication destinés tant aux milieux spécialisés qu'aux particuliers. Plus d'informations sur www.bpa.ch.

Pour en savoir plus

Le bpa vous recommande aussi les brochures suivantes:

- 2.002 Zones 30 (brochure technique)
- 3.006 Route et lois physiques
- 3.007 Alcool au volant
- 3.008 Visibilité de nuit
- 3.013 Somnolence au volant
- 3.017 Premiers pas dans la circulation routière
- 3.018 Faire du vélo
- 3.020 Faire du VTT
- 3.021 Faire de la moto
- 3.022 Enfants sur le chemin de l'école
- 3.025 Engins assimilés à des véhicules
- 3.029 Giratoires
- 3.031 Age et conduite automobile
- 3.055 A vélo avec votre enfant
- 3.059 Sièges d'enfants TCS/bpa
- 3.121 Vélos électriques

Ces brochures et de nombreuses autres publications peuvent être commandées gratuitement ou téléchargées au format PDF sur www.bpa.ch.

© bpa 2010, reproduction souhaitée avec mention de la source